

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°8 du 24 juin 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, sans public, sous la présidence de Madame Elvira JAUËN, Maire. La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUEIX, Mme Francisca NONQUE, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Françoise GREINER, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Maud EONO, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Emilie EVRARD, Mme Sophie FAMECHON, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON, Mme Séverine LIBER.

Étaient absentes excusées et avait donné pouvoir :

Mme Véronique GARDES avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN
Mme Natalie CASaubon avait donné pouvoir à Mme Marie LOPES – PASSI
Mme Lydia BUMMEN avait donné pouvoir à Emilie EVRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Francisca NONQUE, secrétaire de séance, a procédé à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2021-18 à 2021-28.

01 – MISE EN PLACE DU SCRUTIN ELECTRONIQUE AUX SEANCES DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la mise en place du scrutin électronique lors des séances de Conseils municipaux en visioconférence et/ou en présentiel.

02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2021.

03 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le nombre de 7 membres élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

La liste suivante a été élue : Pascal Andriot, Olivier De Los Bueis, Emilie Evrard, Véronique Gardes, Séverine Liber, Pascal Craffk, Didier Dague.

04 – PACTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

05 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CACP POUR LE RGPD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition partielle du Secrétariat Général de la CACP pour le suivi de la conformité de la CACP et des communes adhérentes
- désigne Madame Guillemette BESSON, Responsable des archives au sein du Secrétariat Général, Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, comme Déléguée à la Protection des Données (DPD) de la commune
- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de sa convention

06 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve la désignation de Madame Elvira JAUEN pour siéger au sein de la CLECT.

07 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ACTUALISATION DES POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de mise à jour et d'actualisation du tableau des effectifs telles que présentées en séance.

08 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEGTVO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Approuve les statuts modifiés du SMDEGTVO.
- Se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au syndicat pour la compétence facultative « *contribution à la transition énergétique* ».
- Se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune au syndicat pour la compétence facultative « *infrastructures de charge* ».
- Autorise Madame la maire à signer les conventions et tout document afférent à ces adhésions.

09 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur :

- l'affectation en fonctionnement au compte R-002 de : 1 273 139,45 €
- l'affectation en investissement au compte R-001 de : 102 235,40 €

10 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2021.

11 – EMPRUNT DESTINE AU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition financière du Crédit Agricole Ile de France, comme suit :

Prêt Moyen-long Terme à taux fixe

- Montant du Prêt : 2 000 000 €
- Taux : 0,96% sur une durée de 20 ans

12 – CONVENTION DE FIABILISATION DES BASES D'IMPOSITION EN MATIERE DE FISCALITE DIRECTE LOCALE AVEC LA DDFIP 95

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- approuve les modalités de la convention type de fiabilisation des bases d'imposition en matière de fiscalité directe locale,
- autorise Madame la Maire à signer la convention avec la DDFIP 95.

13 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION A COMPTER DE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

14 – SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS : 2^{ème} VERSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le montant du 2^e versement attribué à chaque association dans le cadre de leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 selon le tableau ci-dessous :

	Montant <u>1er</u> <u>versement</u> 2021	Montant <u>2^e</u> <u>versement</u> 2021	Abondement des réserves des associa- tions et/ou lié à la crise sanitaire	Montant total 2021
Amicale Bouliste de Courdimanche	240	0		240
Arts Martiaux de Courdimanche	4800	3200		8000
AS Collège	880	0		880
Association de sport et de culture du Vietnam - Viêt vo dao	Pas de de- mande de subvention 2021			
Association du Foyer Rural	3600	2400	500	6500
Association équestre de Courdi- manche	1450	950		2400
Association féline de Cergy-Pontoise	1000 (conven- tion)	0		1000
Association Généalogique et Histo- rique de Menucourt et Courdi- manche	120	0		120
Association Sportive de Courdi- manche (ASC)	7050	7100	500	14600
Association Sportive de Sports de Contact-Griffon	Pas de de- mande de subvention 2021			
Caméléon	Arrêt de l'association			
Centre d'Etudes René Nodot (CERN)	Pas de de- mande de subvention 2021			
Club Omnisports de Courdimanche	3550	2350	500	6400
Club Photographique de Courdi- manche	100	0		100
Club Sport Senior Santé	500 (Nota 1)	0		500
Comité des fêtes de la Louvière	Pas de de- mande de subvention 2021			
Compagnie du petit Tulle	1200	800		2000
Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche	Avance en début d'année : 15 000 1 ^{ère} partie : 13 000, soit 28 000	6400	3500 (3000 -Nota 2 + 500)	37900
Entente des associations de résis- tants, internés, déportés, amis et d'enseignants du Val d'Oise (EDA- RIDAE)	Pas de de- mande de subvention 2021			

Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	80	0		80
Latifa France Sénégal	Pas de demande de subvention 2021			
Menucourt Basket Club	560	0		560
Team Sport Process	Pas de demande de subvention 2021			
Tennis Club de Courdimanche	5100	3400	500	9000
Zone 4 Roller	240	0		240

Nota 1 : L'association a sollicité une subvention en 2021 de 500 €.

Note 2 : 3000 € attribués pour le projet d'acquisition d'instruments.

15 – SUBVENTION A L'ECOLE SAINT-LOUIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant total de 17 087.39 € à l'école Saint Louis au titre de la participation des frais de fonctionnement des établissements privés d'enseignement.

16 – ALIENATION DE MATERIEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la cession du matériel suivant à GROUPAMA :

- une remorque plateau de marque LIDER immatriculée DK-346-XJ pour un montant de 1 200,00 € TTC
- un tracteur de marque ISEKI non immatriculé pour un montant de 7 200,00 € TTC
- un broyeur de branches de marque TIMBERWOLF immatriculé EJ-501-WR pour un montant de 16 200,00 € TTC

et autorise Madame la Maire de signer les documents nécessaires.

17 – MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 26 voix pour et 3 abstentions (Nicolas BABUT, Laure CLEMENT, Sophie FAMECHON), se prononce favorablement sur la proposition d'organisation de la semaine scolaire qui prendra effet à la rentrée 2021/2022.

18 – CONVENTION D'ACCUEIL RECIPROQUE D'ENFANTS DANS LES ECOLE PUBLIQUES PRIMAIRES DE COURDIMANCHE AVEC TOUTES LES VILLES CONCERNEES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve la convention type d'accueil réciproque d'enfants dans les écoles publiques primaires et autorise Madame la Maire à signer les conventions à venir.

19 – AVENANT PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) A COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise Madame la Maire à signer l'avenant portant renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial signé en juin 2019.

20 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAF : FONCTION JEUNESSE ET ENFANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise Madame la Maire à signer les deux conventions d'objectifs et de financement de la CAF.

21 – INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE DE LA LOUVIERE – IMMOBILIERE 3F

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur :

- l'abrogation de la délibération n°21-06-09 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2021 afin de rectifier l'erreur matérielle portant sur les références cadastrales de la parcelle à rétrocéder ;
- la cession à l'euro symbolique à la commune de la parcelle cadastrée HK n°579p suivant le plan annexé à la présente, correspondant à l'allée de la Louvière et le Clos des Rives, constituées de voirie, d'espaces verts et d'éclairage public appartenant à Immobilière 3 F ;
- la prise en charge des frais de notaires liés à cette cession par Immobilière 3F ;
- l'autorisation donnée à Madame La Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à ce dossier.

22 – CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS DANS LE SECTEUR DES GRANDS JARDINS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve le projet de convention de mise à disposition présentée en séance, et autorise Madame la Maire à signer cette convention.

23 – DECHETS – RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITE 2019 DE LA CACP ET DU DELEGATAIRE CGECP

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés et du rapport annuel du délégataire du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2019.

24 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EAUX USEES : RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2018.

25 – SPLA DE L'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE : CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du mandataire de la commune de Courdimanche à l'Assemblée Spéciale de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h10.


Elvira JAQUEN

Maire de Courdimanche,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France